

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/72

18 mai 1998

(98-2080)

**CONFERENCE MINISTERIELLE**  
**Deuxième session**  
**Genève, 18 et 20 mai 1998**

Original: anglais/  
français

## ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE

### Déclaration conjointe distribuée par des Ministres du commerce

En notre qualité de Ministres responsables des questions commerciales dans nos pays africains, tout en rappelant notre réunion tenue les 8 et 9 avril 1998 à Harare, nous faisons la déclaration conjointe suivante à l'occasion de la deuxième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

- 1) Nous réaffirmons la primauté du système commercial multilatéral, actuellement institutionnalisé par l'OMC, comme cadre nécessaire pour la conduite utile des relations commerciales internationales. Notant que la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC se tient à l'occasion du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral, nous rappelons les nobles objectifs du système visant à relever les niveaux de vie, la croissance de la production et du commerce dans les pays Membres, conformément à leurs besoins et à leurs différents niveaux de développement économique.
- 2) Tout en reconnaissant la contribution du système au cours des 50 dernières années à la croissance économique, nous réaffirmons l'importance du système commercial multilatéral non discriminatoire, ouvert et équitable. Nous reconnaissons que le système commercial multilatéral offre plusieurs possibilités et pose des défis aux pays en développement. Cependant, la baisse de la part des pays africains dans l'économie mondiale constitue une source grave de préoccupation à cet égard. Nous notons également avec préoccupation la persistance dans la distribution inéquitable des avantages du système commercial multilatéral entre les pays et les régions. Par conséquent, nous devrions procéder à une réévaluation des performances du système et de nos expériences des 50 dernières années.
- 3) En particulier, nous attirons l'attention de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC sur notre majeure préoccupation relative à l'exclusion continue de notre continent des avantages tirés grâce à une formidable croissance économique et une plus grande intégration de l'économie mondiale au cours des dernières années, dès lors il continue d'être marginalisé par l'économie mondiale.
- 4) En plus des efforts que nos pays déploient au plan national dans le cadre des réformes économiques axées sur la croissance et la poursuite de la politique d'intégration significative dans l'économie mondiale, nous sommes en faveur davantage d'initiatives multilatérales intégrées pour mettre fin à la marginalisation de notre continent et pour assurer à nos pays leur part équitable des avantages du système commercial multilatéral.
- 5) A cet égard, nous accueillons favorablement l'initiative intégrée en faveur des pays les moins avancés, adoptée en octobre 1997 lors de la Réunion de haut niveau tenue conformément à la décision de la première Conférence ministérielle en 1996, à Singapour. Nous demandons la mise en oeuvre effective des résultats de la Réunion de haut niveau.

6) Nous rendons hommage à plusieurs Membres de l'OMC, y compris les pays en développement les plus avancés, pour les mesures qu'ils ont prises, en annonçant les offres d'accès aux marchés, sur une base autonome, aux produits des pays les moins avancés dans le cadre de la Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur du commerce et du développement des pays les moins avancés.

7) Cependant, les offres d'accès au marché annoncées lors de la Réunion de haut niveau étaient faites sur une base autonome et non contractuelle. De plus, ces offres requièrent une évaluation afin de déterminer les effets nets sur les PMA pris individuellement et collectivement.

8) Nous attirons l'attention sur cette importante proposition du Directeur général de l'OMC qui ne peut être passée sous silence et qui consiste à accorder l'entrée en franchise aux produits d'exportation des PMA. Nous lançons un appel pour que cette proposition soit pleinement mise en oeuvre. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement le rapport du Directeur général sur les résultats et le suivi de l'initiative intégrée de l'OMC/de la CNUCED/du CCI.

9) En rappelant que 33 des 48 pays les moins avancés sont en Afrique, nous accordons beaucoup d'importance à un suivi approprié de l'initiative intégrée, notamment l'octroi à cet égard de ressources financières budgétaires et extrabudgétaires adéquates.

10) Nous demandons en outre ce qui suit:

- étendre les résultats de la Réunion de haut niveau à tous les pays africains;
- octroyer une assistance technique plus orientée en vue d'aider les pays africains à surmonter leurs difficultés dans la mise en oeuvre de leurs obligations et dans l'exercice de leurs droits conformément à l'Accord de l'OMC;
- augmenter l'accès aux marchés dans des domaines spécifiques qui intéressent les exportations des pays africains;
- prendre des mesures décisives pour traiter les difficultés spécifiques liées à chaque situation y compris les économies des petits pays insulaires, les économies des pays enclavés et des pays endettés à faibles revenus et à chaque sous-région sur leur offre intérieure en vue d'améliorer l'accès aux marchés.

11) Nous réaffirmons notre attachement à la réalisation de l'universalité du système commercial multilatéral aussitôt que possible. L'accession rapide des pays qui souhaitent devenir Membres de l'OMC par le biais d'un processus transparent contribuera à la réalisation de cet objectif. Les conditions d'accession devraient être conformes aux règles de l'OMC, en particulier les dispositions relatives au traitement spécial et différencié des pays en développement dans le cadre du système commercial multilatéral.

12) Tout en réaffirmant notre attachement au système commercial multilatéral, nous réaffirmons également le rôle important des arrangements commerciaux régionaux, en particulier sur notre continent, dans l'augmentation des échanges commerciaux et dans la promotion de l'intégration de nos pays dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral.

13) A cet égard, nous rappelons que les règles et les disciplines du système commercial multilatéral contiennent des dispositions importantes relatives aux arrangements commerciaux régionaux entre les pays en développement. Nous soulignons l'importance que nous continuons d'attacher à ces dispositions qui sont essentielles pour une intégration plus grande et avantageuse pour nos pays dans l'économie mondiale et le système commercial multilatéral.

14) Nous soulignons que la mise en oeuvre intégrale et effective des accords commerciaux multilatéraux et des décisions ministérielles découlant de l'OMC est d'une importance capitale dans la réalisation des objectifs du système commercial multilatéral.

15) Tout en restant engagés à la mise en oeuvre de nos obligations commerciales multilatérales, nous mettons l'accent sur les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans l'ajustement de nos économies et de nos politiques nécessaires découlant de ces obligations. Les institutions et les ressources humaines pour la gestion commerciale de nos pays ont été utilisées jusqu'à leur limite en raison des exigences découlant de la mise en oeuvre de nos obligations et de l'exercice de nos droits dans le système commercial multilatéral.

16) Nous sommes particulièrement préoccupés par la lenteur dans la mise en oeuvre ou la non-application de plusieurs dispositions importantes en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés énoncées dans de nombreux accords et décisions ministériels tels que contenus dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay et celles relatives à la décision sur les mesures concernant les éventuels effets négatifs du programme des réformes sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

17) Nous sommes également préoccupés par le recours abusif aux mesures commerciales dans des domaines tels que l'antidumping, les barrières techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires et l'environnement.

18) Tout en félicitant les pays qui ont participé aux négociations sur les télécommunications de base et les services financiers, dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services, pour leur engagement à élargir et à renforcer le système commercial multilatéral, nous notons également avec préoccupation que nos pays n'ont pas encore obtenu les avantages tirés de la libéralisation du commerce des services.

19) Nous sommes en outre préoccupés par la faible participation de l'Afrique au processus de prise de décisions à l'OMC et par sa représentation inadéquate dans les structures de gestion de l'OMC.

20) Nous sommes également préoccupés par le fait que notre organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine/Communauté économique africaine (OUA/AEC), n'ait pas encore obtenu le statut d'observateur aux organes de l'OMC. Au vu du mandat économique de notre organisation et de son rôle-clé à défendre, à apporter l'assistance technique et à faciliter la transmission de l'information aux pays qui ne sont pas représentés à Genève, et en coordonnant nos réponses sur les questions de politique commerciale, nous demandons à la Conférence ministérielle de prendre une décision rapide pour résoudre cette question.

21) Au moment où l'OMC établit son futur programme d'activités, il est très important que l'achèvement de la mise en oeuvre des engagements découlant de l'Acte final du Cycle d'Uruguay, en particulier les dispositions en faveur de nos pays, des autres pays en développement et des pays les moins avancés soit la pierre angulaire de ce programme.

22) A cet égard, une partie importante du processus préparatoire des futures activités que nous allons lancer durant la deuxième Conférence ministérielle devrait consister à procéder à un examen global de l'état de mise en oeuvre, en vue de formuler des recommandations à l'intention de la prochaine conférence afin de démontrer comment les gains prévus aux termes des Accords de l'Uruguay Round, en particulier en faveur de nos pays, peuvent être réalisés.

23) Nous continuons à accorder une grande importance à l'objectif de la croissance économique durable et du développement durable qui devrait figurer dans tous les Accords et les règles de l'OMC.

A cet égard, nous notons l'intensification des activités du Comité sur le commerce et l'environnement et appuyons l'accomplissement rapide du mandat de ce Comité. Cependant, nous sommes toujours opposés à toutes formes de protectionnisme sous le prétexte de la protection de l'environnement.

24) Nous reconnaissons que l'accélération de l'intégration économique mondiale implique que nous devons nous assurer que le système commercial multilatéral évolue dans un cadre cohérent qui reflète mieux l'interdépendance entre le commerce international, la monnaie et les finances, tout en remédiant à la situation de marginalisation de nos pays et en réalisant leur développement économique. A cet effet, nous accordons une importance capitale au processus d'intégration économique régionale.

25) Nous notons que nous nous réunissons à un moment où les économies de plusieurs Membres de l'OMC sont en proie à des difficultés dues aux situations versatiles des marchés financiers et des marchés des capitaux. Cette situation, en plus de la persistance du problème de la dette extérieure et de l'instabilité des marchés des produits de base qui continuent d'entraver la croissance stable et durable de nos économies, montre clairement les imperfections incessantes que connaît l'économie mondiale.

26) Cette situation exige qu'un élan soit imprimé pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Marrakech sur la contribution de l'OMC à réaliser une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au plan mondial.

27) Le problème de la marginalisation continue et de la nécessité d'une intégration pleine et effective de nos économies au système commercial multilatéral exige que la dimension de développement et le principe du traitement spécial et différencié des pays en développement continuent de figurer dans nos futures négociations et réexamens, aux termes des Accords existants de l'OMC et selon le besoin de renforcer les perspectives de développement des pays en développement.

28) Au moment où l'économie mondiale et le système commercial multilatéral entrent dans le XXI<sup>e</sup> siècle, la preuve de leur efficacité résidera dans leur capacité à intégrer d'une manière significative nos pays tout en tenant compte de la vulnérabilité de nos économies et de nos besoins en matière de développement.

---